

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.4.2011
COM(2011) 220 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

Évaluation intermédiaire du programme «Jeunesse en action»

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Évaluation intermédiaire du programme «Jeunesse en action»

1. INTRODUCTION

Le programme Jeunesse en action (PJA), qui vise à développer la coopération dans le domaine de la jeunesse au sein de l'Union européenne, couvre la période de 2007 à 2013. Conformément à l'article 15 de la décision 1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant le programme¹, «la Commission présente [...] un rapport intermédiaire d'évaluation sur les résultats obtenus et sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la mise en œuvre du [...] programme».

Tel est l'objet du présent rapport, qui se fonde sur une évaluation externe indépendante et les rapports de mise en œuvre du PJA soumis à la Commission par les pays participant au programme.

L'évaluation peut être consultée à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/evalreports

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Depuis 2007, la mise en œuvre du PJA a

- offert aux jeunes des possibilités d'apprentissage non formel destinées à renforcer leurs aptitudes et leurs compétences (employabilité) et leur citoyenneté active (participation);
- offert des possibilités de formation et de coopération aux organisations et aux travailleurs actifs dans le secteur de la jeunesse, dans le but de renforcer la qualité professionnelle et la dimension européenne du travail de jeunesse en Europe.

Cette action s'appuie sur les objectifs généraux du programme, qui sont de

- (1) «promouvoir la citoyenneté active des jeunes, en général, et leur citoyenneté européenne en particulier;
- (2) développer la solidarité et promouvoir la tolérance entre les jeunes, notamment en vue de renforcer la cohésion sociale dans l'Union;
- (3) favoriser la compréhension mutuelle entre jeunes de différents pays;

¹ JO L 327 du 24.11.2006, p. 30.

- (4) contribuer à améliorer la qualité des systèmes de soutien aux activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse;
- (5) favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse»

et qui «complètent les objectifs poursuivis dans d'autres secteurs d'activités de la Communauté, notamment dans le domaine de la formation tout au long de la vie, y compris la formation professionnelle et l'apprentissage non formel et informel, ainsi que dans d'autres domaines comme la culture, le sport et l'emploi».

3. CHIFFRES CLÉS

Les principaux résultats quantitatifs du programme au cours de trois années 2007-2009 (voir annexe) sont les suivants:

- plus de 380 000 personnes (278 000 jeunes et 102 000 travailleurs de jeunesse) ont participé au programme;
- sur 42 700 projets soumis (chiffre en augmentation de 14 % entre 2007 et 2008 et de 18 % entre 2008 et 2009), 21 800 ont obtenu une subvention; la proportion de projets retenus est passée de 52 % en 2007 à 43 % en 2009;
- le programme a vu la participation annuelle d'environ 20 000 porteurs de projets (organisations de jeunesse, groupes informels de jeunes, organismes publics...), avec, selon une analyse portant sur des données de 2009, un taux de renouvellement élevé d'une année sur l'autre (seulement 28 % des bénéficiaires du PJA en 2009 l'étaient déjà en 2008).

Les crédits opérationnels alloués au programme de 2007 à 2009 se sont élevés à 405,4 millions d'EUR (avec 360,9 millions d'EUR provenant du budget des 27 et 44,5 millions d'EUR de crédits additionnels, notamment des contributions des pays de l'AELE/EEE et des pays candidats).

Compte tenu de la grande quantité de projets et de la nécessité d'établir des liens de proximité étroite avec les bénéficiaires, le PJA est géré de manière largement «décentralisée» (à hauteur de 81% du budget) par des Agences nationales (AN) établies dans les pays participants. Huit de ces AN fonctionnent également comme des Centres de ressources SALTO (*Support for Advanced Learning and Training Opportunities* - Soutien aux opportunités d'apprentissage et de formations avancés), qui appuient toutes les AN en développant des compétences géographiques ou thématiques spéciales. Le PJA soutient également des centres qui fournissent des informations sur les opportunités existant pour les jeunes à l'échelle européenne (réseau Eurodesk).

Certains volets du PJA, qui nécessitent une approche «centralisée» au niveau européen, sont gérés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA).

4. ÉVALUATION

4.1. Procédures

L'évaluation intermédiaire se base sur:

- des rapports d'évaluation soumis par les États membres et d'autres pays participants (rapports nationaux);
- un rapport rédigé par un évaluateur externe indépendant, qui a utilisé les résultats de ses propres recherches en plus des rapports nationaux susmentionnés et des résultats du suivi permanent mis en place par la Commission. Cette évaluation externe a été réalisée par ECORYS, sous couvert d'un contrat-cadre conclu avec la Commission en 2006, suite à appel d'offres.

La méthode utilisée pour l'évaluation externe s'est basée sur:

- des recherches documentaires;
- des entretiens (notamment avec des bénéficiaires, des autorités nationales et des AN);
- des groupes de réflexion comprenant des jeunes;
- l'exploitation des résultats d'une enquête lancée par la Commission en janvier 2010² auprès de 4 550 participants (jeunes, travailleurs de jeunesse et organisations de jeunesse), visant à mesurer l'impact que le PJA a eu sur les jeunes participants en termes d'acquis d'apprentissage et de citoyenneté active;
- un questionnaire en ligne adressé par ECORYS en juin 2010 à un échantillon de 3 920 jeunes participants;
- un questionnaire en ligne adressé à 2 000 jeunes non participants (groupe témoin);
- les rapports nationaux.

4.2. Conclusions des évaluateurs

Les évaluateurs ont formulé des conclusions très positives sur plusieurs aspects concernant la pertinence, la complémentarité et la valeur ajoutée du PJA, son efficacité et son efficience. Leur appréciation est largement corroborée par les conclusions exprimées par les autorités nationales dans leurs rapports.

Ils soulignent en outre plusieurs améliorations par rapport au programme précédent, bien que la logique d'intervention présente encore quelques faiblesses et que le PJA demeure complexe.

² http://ec.europa.eu/youth/focus/focus1757_en.htm

Les évaluateurs estiment, enfin que, le PJA n'a rien à envier à d'autres dispositifs en ce qui concerne la «satisfaction client» exprimée par les participants. Ces résultats très positifs en termes de satisfaction des participants au programme se confirment lorsqu'on les compare au niveau de satisfaction du groupe témoin des «non-participants», qui ont pris part à des projets jeunesse financés par d'autres dispositifs.

4.2.1. *Pertinence, complémentarité et valeur ajoutée*

Le PJA intervient sur des problèmes constatés à l'époque de son adoption (tels qu'une faible participation à la vie de la collectivité ou la question de l'emploi). Les jeunes participants et les autres parties prenantes considèrent que les différentes actions sont pertinentes. Au regard des problèmes se posant actuellement, certains acteurs demandent que l'accent soit mis encore davantage sur l'employabilité; sur la base d'une analyse de la problématique, cet aspect pourrait être renforcé sans que les objectifs de participation soient négligés pour autant, et sans perdre de vue la complémentarité avec d'autres programmes. Le soutien aux travailleurs de jeunesse est jugé pertinent, dans la mesure où il contribue à la qualité du travail de jeunesse et à sa reconnaissance, ainsi qu'à la qualité de l'éducation non formelle. Les organisations de jeunes estiment que le PJA est utile parce qu'il leur permet d'expérimenter des démarches innovantes et de renforcer leurs capacités.

Le PJA est bien intégré aux politiques plus générales de l'UE en faveur de la jeunesse, qui ont été mises en place à sa création; il est également largement complémentaire des stratégies adoptées plus récemment, telles que le Cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)³ et Jeunesse en mouvement⁴.

Le PJA est complémentaire du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie par la place importante qu'il réserve à l'éducation non formelle et par ses mesures en faveur des travailleurs qui accompagnent les jeunes. Ses objectifs sont en outre liés aux programmes «L'Europe pour les citoyens» et «Culture», bien que sa portée soit distincte en raison du caractère spécifique de la priorité accordée à l'apprentissage non formel et à la jeunesse en tant que groupe cible. Le fait que le programme mette l'accent sur l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités constitue également une caractéristique unique par rapport à d'autres programmes.

Le programme est également étroitement complémentaire de programmes nationaux. Les contextes nationaux des différents pays participant au programme varient considérablement en ce qui concerne les politiques en place et l'existence d'autres programmes. Dans certains pays, il existe des actions nationales comparables à celles du PJA, qui soutiennent en particulier les initiatives en faveur de la jeunesse et le bénévolat. Dans d'autres, le PJA est avant tout un instrument complémentaire dans la mesure où il privilégie spécifiquement l'apprentissage non formel et l'échange de connaissances et d'expériences entre les pays participants, propose une offre transfrontalière et met l'accent sur la société civile et l'inclusion sociale. Dans un troisième groupe de pays où il n'existe pratiquement pas de programmes visant la jeunesse, le PJA pallie le manque de financements en faveur de ce groupe cible.

³ JO C 311 du 19.12.2009, p.1.

⁴ COM(2010) 0477 final du 15.9.2010.

En termes de valeur ajoutée, le PJA contribue essentiellement à faciliter la coopération internationale dans le domaine de la jeunesse. Certains aspects tels que la place réservée à l'apprentissage non formel, la participation active des jeunes, la possibilité d'améliorer sa connaissance de l'Europe et le fait que les jeunes les moins favorisés soient considérés comme un groupe cible spécifique, sont également évalués de manière positive. Pour les organisations et les travailleurs de jeunesse, la valeur ajoutée du programme réside notamment dans l'échange d'expériences au niveau international, l'apprentissage interculturel et transnational ainsi que les possibilités de travail en réseau et de formation. Pour les jeunes eux-mêmes, l'aspect de la coopération, la dimension internationale et le large éventail d'activités constituent des aspects importants de la valeur ajoutée du PJA.

L'échange d'expériences et la coopération, difficiles à réaliser dans le cadre d'un programme national ou régional, figurent parmi les éléments les plus appréciés du PJA. Il en va de même pour les objectifs que le programme s'est fixés en matière de mobilité. Les activités qui ne peuvent être menées que dans un seul pays (comme celles de la sous-action «Initiatives pour la jeunesse») sont souvent considérées comme l'échelon inférieur du PJA et comme des activités n'imposant aucun critère de participation particulier (ce qui est particulièrement vrai pour les jeunes les moins favorisés). La valeur ajoutée est donc plutôt vue dans les échanges internationaux.

4.2.2. *Efficacité*

Le PJA atteint efficacement ses objectifs concernant les jeunes et a des retombées sociales qui vont au-delà de l'apprentissage non formel. Bien que les actions du programme contribuent toutes de manière significative à la réalisation des objectifs, l'incidence des différentes sous-actions est variable à cet égard. Les «Échanges de jeunes», notamment, contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE et la participation à la vie démocratique; le Service volontaire européen concourt le plus fortement à l'employabilité, au développement personnel, à la mobilité et au développement des compétences linguistiques des jeunes, tandis que les «Initiatives pour la jeunesse» contribuent spécifiquement à encourager l'esprit d'entreprise et la créativité. Le certificat Youthpass (qui vise à évaluer les compétences acquises dans le cadre d'un projet PJA) constitue un instrument utile pour améliorer les chances d'une personne sur le marché du travail.

Par les projets qu'il soutient, le PJA cible efficacement les jeunes les moins favorisés. D'autres activités à effet plus large, telles que les formations et la diffusion d'informations sur l'inclusion, sont organisées pour atteindre ce groupe cible. Toutefois, il est peut-être possible d'améliorer l'inclusion de ces jeunes en encourageant encore davantage les organisations de jeunesse à cibler le groupe en question.

La majorité des organisations de jeunesse estiment que le PJA contribue de manière positive au développement de systèmes de qualité pour soutenir les activités des jeunes, au renforcement des capacités des organisations de la société civile ainsi qu'à la promotion de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. La plupart des organisations et des travailleurs de jeunesse participent à des échanges de bonnes pratiques et des réseaux sont mis en place. La dimension internationale est très appréciée et des connaissances sont acquises sur l'apprentissage non formel dans le cadre du travail auprès des jeunes. Une amélioration de la qualité du travail de jeunesse est donc généralement constatée.

L'influence du PJA sur la législation nationale est limitée. Son impact sur les politiques et pratiques nationales concernant la jeunesse est plus prometteur, notamment parce que les AN sont de plus en plus associées à l'élaboration des politiques.

Plus d'un jeune sur trois a entendu parler du PJA ou des ses actions⁵. Néanmoins, tant les participants que les non-participants au PJA considèrent que celui-ci n'est pas assez visible et ne fait pas l'objet d'une publicité suffisante, ce qui semble indiquer que des améliorations sont encore possibles.

Le PJA a un impact durable sur les participants et les travailleurs de jeunesse, qui se traduit par la participation à des événements post-programme, un travail de suivi pour les ONG et une mobilité accrue. La durabilité en termes de partenariats et de réseaux d'organisations est variable, mais elle est plus forte pour les réseaux de jeunes.

Le PJA est important pour la durabilité à long terme du type d'activités qu'il soutient, qui ne pourraient probablement pas bénéficier d'autres sources de financement. Dans le climat économique actuel, les acteurs concernés n'ont généralement pas accès à d'autres ressources budgétaires, ce qui limite les possibilités de relever le niveau de cofinancement. Un cofinancement doit néanmoins être demandé chaque fois c'est possible, car il favorise le sentiment d'identification aux projets et génère des sources de financement additionnelles.

4.2.3. *Efficiences*

Les dépenses du PJA respectent le cadre établi. Le taux d'absorption élevé traduit le fort intérêt des parties prenantes.

Bien que, dans l'ensemble, les frais de gestion du programme paraissent relativement élevés, ils s'expliquent par la participation d'organisations de jeunesse qui sont candidates pour la première fois, souvent proches de la base et inexpérimentées. Les AN ont adopté une démarche de soutien intensif, qui contribue aussi grandement à renforcer les capacités de ces organisations. En outre, l'accent mis sur les petits projets fait que le nombre de projets à sélectionner, à placer sous contrat et à suivre est relativement important. Enfin, il y a cinq appels à projets par an, afin de multiplier les chances des candidats et d'entretenir la dynamique du programme. En conséquence, des ressources sont nécessaires pour assurer une gestion du programme conforme à ses orientations et le développement des capacités conformément à ses objectifs.

Le budget est ventilé de manière adéquate et suffisamment souple pour permettre aux AN de procéder à des réaffectations entre sous-actions, afin que la structure du budget corresponde aux besoins réels. En général, les AN considèrent que le personnel dont elles disposent est suffisant pour assurer le travail qui leur incombe, bien que certaines d'entre elles déplorent la charge administrative relativement élevée et que la plupart aimeraient faire plus. L'amélioration de certains outils, tels que l'instrument de suivi YouthLink, pourrait aider à alléger cette charge.

⁵ Enquête réalisée auprès de non-participants.

Le système de candidature ne pose pas de problèmes notables en ce qui concerne les procédures de sélection et l'information sur les modalités de dépôt des candidatures (centralisées ou décentralisées). La charge administrative liée au formulaire de candidature et à l'établissement des rapports est généralement jugée élevée au regard des budgets de projets disponibles. Davantage de simplification, moins de jargon et des outils de candidature et de compte rendu électroniques sont demandés.

La répartition des tâches entre les AN et l'agence exécutive (EACEA) est généralement claire, y compris lorsqu'une action est mise en œuvre à ces deux niveaux. Une décentralisation plus poussée pourrait néanmoins être utile. La mise en œuvre centralisée demeure souhaitable pour a) les sous-actions dont le budget est trop limité pour permettre une exécution efficace à un niveau décentralisé et b) les projets comportant des parties prenantes/bénéficiaires au niveau de l'UE.

Les outils de gestion ont été considérablement améliorés par rapport au programme précédent. Le suivi se fonde sur des indicateurs et de nombreux formats standard ont été mis au point. Les bénéficiaires sont, en outre, largement satisfaits des structures chargées de la mise en œuvre du PJA.

4.2.4. *Impact global du PJA*

Il existe une convergence remarquable entre les évaluations nationales, d'une part, et entre celles-ci et l'évaluation menée au niveau européen, d'autre part, particulièrement en ce qui concerne l'impact du PJA.

La participation au PJA est vue comme une expérience d'apprentissage marquante: «[Le PJA] contribue fortement à favoriser l'apprentissage non formel et à promouvoir et développer les compétences essentielles. Il contribue [...] en outre à faire reconnaître l'apprentissage non formel comme un domaine particulier de l'acquisition des compétences» (DE). «[Il] transforme la vie des personnes qui en bénéficient et améliore leurs chances en matière d'éducation et d'emploi» (UK).

Cette expérience de l'apprentissage non formel peut créer des passerelles vers l'éducation et la formation formelles: «Le PJA offre aux participants des possibilités qu'ils n'auraient pas dans le cadre des établissements d'enseignement formel. Ces nouvelles possibilités ont également pour effet d'encourager des participants qui rencontrent des difficultés dans le système d'enseignement formel à persévérer ou à retourner dans l'éducation formelle. Il semblerait donc que la participation aux activités du PJA réconcilie certains groupes «réfractaires» avec l'apprentissage, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif national visant à obtenir 95 % de diplômés de l'enseignement secondaire » (DK). «Parmi les retombées sociétales plus larges et les effets induits [du PJA], il y a le fait que le programme stimule l'innovation et la motivation des jeunes pour les études» (NL).

S'agissant de la participation et de la citoyenneté active: «Du point de vue de la politique européenne de la jeunesse, le PJA est un outil pédagogique important pour stimuler l'intérêt pour les réalités sociales et politiques européennes et un comportement civique fondé sur les valeurs européennes» (RO). «On constate que ces activités [...] améliore la vision qu'ont les

jeunes de l'UE. [...] Le PJA renforce largement la conscience sociale des participants, leur sens des responsabilités et leur maturité» (DK).

Les rapports nationaux évoquent l'ouverture du PJA aux jeunes les moins favorisés: «Les jeunes au chômage [...] ont reçu des offres ciblées. Il existe également une coopération avec le Fonds estonien d'assurance chômage» (EE). «Pour beaucoup de jeunes participants, c'est la première fois qu'ils sortent non seulement de Suède, mais aussi de leur région» (SE).

Le PJA est perçu comme ayant un impact important sur la qualité professionnelle du travail de jeunesse: «Le PJA a une forte dimension pédagogique en ce qu'il produit en permanence de nouvelles compétences au service des politiques nationales et européenne de la jeunesse». Les formations dispensées dans le cadre du PJA sont de grande qualité, soigneusement ciblées et actuelles» (FI). «Pour les promoteurs de projets, la valeur ajoutée du PJA réside, d'une part, dans la formation (ou le perfectionnement) de leur personnel dans des domaines et des méthodes de travail propres au secteur international de la jeunesse, et, d'autre part, dans la mise en place et le développement de structures en réseau et dans l'élargissement ou la visibilité de leur offre» (DE). «Grâce à sa large accessibilité, le PJA a réussi à attirer de nouvelles organisations et des catégories de jeunes qui n'ont qu'un accès limité aux programmes d'enseignement traditionnels» (RO). «Il est peu probable que le projet continue si le financement s'arrête, car il n'y aura pas d'aide du gouvernement néerlandais pour le remplacer, et la plupart des bénéficiaires ont indiqué que sans financement, ils ne se seraient pas lancés dans le projet. La diffusion et l'exploitation des résultats des projets se passe bien» (NL).

Les rapports nationaux font état d'un impact systémique encore plus large: «Le PJA a généré une valeur ajoutée importante au niveau national. Il a introduit le concept d'éducation non formelle dans le domaine éducatif. [...] En outre [...] ce programme contribue de manière significative à l'élaboration des politiques de la jeunesse en Turquie» (TR). «Une nouvelle loi sur le travail avec les jeunes, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2010, est en partie basée sur l'expérience acquise dans le cadre du PJA; par exemple, elle souligne l'importance de l'apprentissage informel et non formel pour le travail de jeunesse» (EE). «L'apprentissage non formel est un aspect essentiel du PJA, et constitue un atout important pour faciliter aux jeunes la transition entre le monde des études et la vie professionnelle. Ce programme est étroitement lié aux priorités nationales et contribue largement à les soutenir. Parmi les mesures nationales influencées par le PJA, il y a notamment l'adoption de dispositifs tels que le «Service volontaire d'orientation», inspiré par le «Service volontaire européen» (LU).

L'importance du PJA dans le contexte national est illustrée par de nombreux autres exemples: «Le PJA joue un rôle particulier, dans la mesure où l'État n'a pas de politique cohérente de la jeunesse au niveau national. Il permet la mise en œuvre de la politique européenne [de la jeunesse] au niveau national, ce qui fait de l'AN un acteur très important dans ce domaine en Pologne. [...] C'est l'instrument le plus important pour la promotion et la mise en œuvre de l'éducation non formelle en Pologne. [...] Dans certains domaines, il est irremplaçable (échanges multilatéraux, notamment avec les pays tiers). [...] [II] offre des possibilités de développement importantes aux organisations de jeunesse, tant par la grande variété des possibilités de cofinancement que par le développement personnel de leurs membres» (PL). «Grâce à un large éventail d'actions et de types d'activités, les groupes cibles disposent de différentes possibilités que n'offre pas le système national» (DK). «Le PJA offre des possibilités qui n'existent nulle part ailleurs, que ce soit le concept unique de Service

volontaire européen ou le soutien aux initiatives locales de jeunes, qui peuvent ainsi se familiariser pour la première fois avec la gestion de projets» (CZ). «Le PJA soutient des activités pour lesquelles il n'existe pratiquement pas d'autres sources de financement» (BE-NL). «Le PJA [soutient] le secteur de la jeunesse à Malte, en permettant à des organisations de jeunesse d'organiser des activités qui n'auraient pas été possibles sans l'aide du programme» (MT).

5. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Les évaluateurs ont formulé une série de recommandations qui fournissent des indications et une base de réflexion précieuses, tant pour la mise en œuvre du PJA actuel que pour la conception d'un futur programme. Les principales recommandations sont reproduites ci-après (en italiques), accompagnées d'un commentaire sur la manière dont la Commission entend en tenir compte.

5.1. Améliorer la conception du futur programme

Bien qu'il y ait des progrès par rapport au programme précédent, la logique d'intervention du PJA peut encore être améliorée.

La Commission entend réduire le nombre des actions proposées dans le cadre du futur programme, afin de le rationaliser, de le simplifier, d'en accroître la lisibilité et la visibilité et de rendre ses résultats plus aisément mesurables.

5.2. Envisager de mettre davantage l'accent sur l'employabilité

Les nouvelles stratégies sur lesquelles s'appuieront les futurs programmes suggèrent de mettre davantage l'accent sur l'employabilité, sans toutefois perdre de vue les objectifs en matière de participation et de civisme.

Dans le cadre de l'initiative «Jeunesse en mouvement» et de la stratégie «Europe 2020», la Commission entend renforcer la dimension pédagogique des activités proposées aux jeunes, afin de soutenir de manière aussi efficace que possible l'acquisition de compétences et d'aptitudes à travers des activités non formelles.

5.3. Maintenir une combinaison d'aides aux organisations et travailleurs de jeunesse et de subventions directement accordées aux jeunes

Le renforcement des capacités dans le secteur du travail de jeunesse contribue à une amélioration de la qualité, mais un financement reste nécessaire pour assurer la participation des jeunes aux activités d'apprentissage non formel. L'équilibre actuel est approprié et il n'est pas souhaitable de renforcer l'appui aux organisations et travailleurs de jeunesse aux dépens des subventions accordées aux jeunes, étant donné que ces derniers ne peuvent pas compter sur beaucoup d'autres ressources pour participer à des activités de type PJA.

La Commission est d'accord sur le fait qu'un futur programme doit continuer à soutenir les jeunes eux-mêmes, compte tenu de l'efficacité des activités et du fait que dans certains pays, celles-ci sont les seules possibilités offertes au niveau transnational. D'un autre côté, il convient d'examiner dans quelle mesure il est possible d'obtenir un impact plus large en renforçant le soutien au travail de jeunesse. Le futur programme devra trouver un juste équilibre entre ces deux objectifs.

5.4. Renforcer la promotion de Youthpass

Afin d'accroître la valeur de Youthpass, il convient d'organiser davantage d'activités de promotion et de sensibilisation.

Introduit pour la première fois en 2007, Youthpass a, dans un premier temps, été appliqué à un nombre limité d'actions du PJA. La Commission entend à présent le promouvoir plus largement.

5.5. Promouvoir davantage les activités à destination des «jeunes ayant moins d'opportunités» et en définir les coûts

Les possibilités de financement supplémentaires proposées pour les jeunes les moins favorisés pourraient être mieux promues et définies.

La Commission tiendra compte de cette recommandation lors de l'établissement des futures règles de financement.

5.6. Mieux cibler les jeunes grâce à des stratégies de communication supplémentaires

Il semble que le message soit bien reçu par les organisations et les travailleurs de jeunesse. Afin de toucher un groupe plus large, il convient donc de recourir à des canaux supplémentaires pour assurer la visibilité et la promotion du PJA. Parmi les solutions proposées figurent la promotion au niveau des écoles, une meilleure utilisation d'Internet (avec des informations répondant mieux aux intérêts des jeunes) et le recours aux médias sociaux.

La Commission entend appliquer cette recommandation sur ces deux aspects: meilleures diffusion et exploitation des résultats des projets subventionnés (notamment grâce à une plateforme visant à faire connaître les résultats de différents programmes européens dans le domaine de l'éducation et de la culture); visibilité renforcée du PJA (éventuellement par le recours à de nouveaux médias sociaux).

5.7. Envisager des mesures de réduction de la charge administrative

Le financement de projets de taille relativement réduite, portés par des organisations proches de la base, est un choix explicitement fait dans le cadre du PJA, conformément à la base

juridique du programme. Ce choix contribue, d'un côté, au renforcement des capacités mais crée, d'un autre côté, une charge administrative et des frais de gestion relativement élevés. Les évaluateurs recommandent qu'une enquête soit menée afin de vérifier si cette charge et ces coûts pourraient être réduits par des mesures d'efficacité.

L'exécution du futur programme devrait être simplifiée par différents moyens (rationalisation des actions proposées, recherche d'un juste équilibre entre les coûts et les avantages des contrôles effectués, recours accru à des formes simplifiées de financement forfaitaire...), afin de rendre le programme plus convivial pour les bénéficiaires mais également moins exigeant en ressources administratives pour les organes chargés de son exécution. Certaines mesures seront d'ores et déjà adoptées dans le cadre du programme actuel.

5.8. Amélioration du système de suivi

Il serait utile de transformer le système de suivi pour en faire un outil de gestion élargi.

La Commission a déjà engagé le processus visant à mettre au point un système de gestion et de suivi plus adapté pour le futur programme. Un groupe d'utilisateurs comprenant des représentants des AN est associé à ce processus.

6. CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Les conclusions positives qui ressortent de la présente évaluation intermédiaire corroborent les résultats de l'enquête de suivi lancée en 2010 auprès de différentes catégories de bénéficiaires du PJA, qui ont notamment démontré

- que 77 % des jeunes participants ont appris à mieux discerner les opportunités propices à leur développement personnel ou professionnel et que 66 % sont convaincus d'avoir de meilleures perspectives d'emploi après avoir pris part à ce projet;
- que 88 % des travailleurs de jeunesse considèrent qu'ils ont acquis des compétences et des connaissances qu'il ne leur aurait pas été possible d'acquérir dans le cadre de projets réalisés au niveau national;
- que 92 % des organisations de jeunesse considèrent que la participation à un projet soutenu par le programme Jeunesse en action a «un peu» ou «beaucoup» renforcé leurs compétences en matière de gestion de projets.

La Commission compte appliquer toutes les recommandations des évaluateurs visant à améliorer encore l'efficacité et l'efficience d'un programme qui fait, d'année en année, l'objet de demandes de subventions de plus en plus nombreuses. Certaines de ces recommandations conduiront à la mise en place d'un plan d'action destiné à améliorer dès à présent la gestion du programme en cours, tandis que d'autres contribueront à définir les actions qui seront proposées pour les jeunes au niveau européen après la fin du PJA actuel.

Jeunesse en Action - Résultats 2007-2009

| | Dépenses (en millions EUR) | Nombre de projets sélectionnés | Nombre de participants |
|--|----------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| Jeunesse pour l'Europe | | | |
| 1.1 Échanges de jeunes | 82,293 | 3 947 | 123 286 |
| 1.2 Soutien aux initiatives des jeunes | 29,244 | 3 970 | 40 396 |
| 1.3 Projet de démocratie participative | 21,315 | 301 | 22 647 |
| Service volontaire européen | | | |
| Service volontaire européen | 128,023 | 6 675 | 16 491 |
| Jeunesse dans le monde | | | |
| 3.1 Coopération avec les pays voisins de l'Union européenne | 23,140 | 1 511 | 40 807 |
| 3.2 Coopération avec d'autres pays | 7,360 | 85 | - |
| Systèmes de soutien à la jeunesse | | | |
| 4.1 Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse | 8,965 | 275 | - |
| 4.2 Soutien du Forum européen de la jeunesse | 6,855 | - | - |
| 4.3 Formation et mise en réseau des personnes actives dans le domaine de la jeunesse et des organisations de jeunesse | 37,634 | 4 630 | 88 313 |
| 4.4 Projets encourageant l'innovation et la qualité | 2,314 | 28 | - |
| 4.5 Activités d'information pour les jeunes et les personnes actives dans le domaine de la jeunesse et des organisations de jeunesse | 2,448 | 37 | - |
| 4.6 Projets de partenariats | 1,950 | 30 | 11 785 |
| 4.7 Soutien des structures du programme | 39,552 | - | - |
| 4.8 Valeur ajoutée du programme | 1,311 | - | - |
| Soutien à la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse | | | |
| 5.1 Rencontres entre les jeunes et les responsables des politiques de la jeunesse | 10,363 | 283 | 37 432 |
| 5.2 Soutien d'activités dont le but est d'améliorer les connaissances du domaine de la jeunesse | 0,134 | - | - |
| 5.3 Coopération avec des organisations internationales | 2,476 | - | - |
| Total | 405,377 | 21 772 | 381 157 |